



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2023

DELIBERATION N° 07/24052023

OBJET : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINITRATIF 2022 SUR LE BUDGET 2023

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	24
Procurations	10
Votants	34
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-quatre mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire) et celle de Madame Nadège BERNON (2^{ème} Adjointe) pour les affaires N° 03/24052023, 04/24052023 et 05/24052023.

Etaients présents : M. DOMEN Bruno (Maire), Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, Mme PERMALNAICK Armande, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, M. LAURET Bruno, M. FELICITE Roland, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Etaients représentés : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), Mme FERARD Sylvie (Conseillère), *procuration* à M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), *procuration* à M. FELICITE Roland (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), *procuration* à M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère), *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), Mme VION Marie Claire (Conseillère), *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à Mme HAMILCARO M. Annick (Conseillère).

Absents : Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller), M. MARIVAN Serge (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

AFFAIRE N° 07/24052023**BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - AFFECTATION DU RESULTAT
CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SUR LE BUDGET 2023***Direction Générale des Finances***Le Maire expose :**

Lors de sa session ordinaire du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a voté la reprise anticipée du résultat 2022 au budget primitif 2023. Conformément aux dispositions de la M14, il est nécessaire de procéder à l'affectation définitive du résultat 2022.

Le vote du Compte Administratif 2022 du budget annexe des Pompes Funèbres, a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2022 égal à - 1 118,60 euros.

Ce résultat d'exploitation ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2023

Le solde cumulé d'investissement étant nul au 31 décembre 2022, l'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section d'exploitation.

Le Maire propose de reporter la totalité du résultat d'exploitation cumulé 2022 en section d'exploitation par l'inscription d'une dépense de 1 118,60 euros au compte 002.

Affectation du résultat constaté au CA 2022	Montants en €
Résultat d'exploitation 2022 à affecter	-1 118,60
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation proposée :	
Affectation du solde en section d'exploitation en dépense (inscription au compte 002)	1 118,60

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :

- De reporter la totalité du résultat en dépense à la section d'exploitation au compte 002 pour un montant de 1 118,60 €.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Reporte la totalité du résultat en dépense à la section d'exploitation au compte 002 pour un montant de 1 118,60 €.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 02 JUIN 2023

Le Président de séance,



Bruno DOMEN